

Image not found or type unknown



Décision du tribunal aux affaires familiales

Par **kkbaba**, le **18/04/2013** à **17:27**

bonjour après une décision du tribunal familial pour une aide alimentaire pour ma mère placé en maison de retraite je me suis aperçu qu'une de mes soeur n'avait pas fourni tous ses revenus ai je donc besoin pour un recours de cette décision en cours d'appel l'obligation d'avoir un avocat ou puis je en avoir un désigné d'office sur place gratuitement car peu de moyen.merci de me répondre